

Conseil Municipal du 9 octobre 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le neuf du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GALGON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

Présents : M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. Max PORTETS. Mme Anne-Marie PEYREFITTE. M. Christian BIGOT. Mme Nathalie LOCHON. M. Alain CHIAROTTO, Adjoints. M. Jacques PLOGIN. M. Olivier BRÄTSCH. M. Pierre GIRAUD. M. Pierre CHARRIOT. Mme Mireille CROUGNEAU. M. Christian FERRARO. Mme Martine COUTELIER. M. Mickaël LEGLISE. Mme Martine ALI OMAR. Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET. M. Serge BERGEON. M. Patrick CHAUMEIL.

Procurations : Madame Caroline LESCOUL à Madame Nathalie LOCHON
Madame Geneviève NOUVEAU à Monsieur Max PORTETS
Madame Anne KIEFFER à Monsieur Jean-Marie BAYARD

Absent : Madame Astrid BERSON. Monsieur Philippe RENARD

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre CHARRIOT

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2017 est lu et adopté à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

Rétrocession voirie départementale

Par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des travaux de déviation du 15 juin 2006, le Préfet de la Gironde a décidé de déclasser une partie de la RD 18 et voies latérales réalisées dans le cadre du projet et classement dans la voirie communale.

En date du 21 avril 2017, le département de la Gironde nous a proposé le déclassement et le reclassement des voies ci-après :

- RD 18 : du Pont de Girard au carrefour de la RD18 E1	2 200 mètres
- RD 18 : du carrefour RD128 E1 au PR 47+600 (aire de covoiturage)	1 800 mètres
- RD 18 ^{E7} : dans sa totalité (rue Jean Milhade)	400 mètres
- RD 18 ^{E2} : entre le PR 0+000 et le PR 1 + 500	1 500 mètres
Soit un total de :	5 900 mètres

- Considérant qu'aucun avis de la commune de Galgon n'apparaît sur la Déclaration d'Utilité Publique des Travaux de Déviation du 15 juin 2016 ;
- Considérant que Monsieur le Commissaire enquêteur dans son rapport n'a pas tenu compte du souhait de la commune de n'accepter que 2 000 mètres de rétrocession lors de ce déclassement ;
- Considérant, en se référant au libellé de l'arrêté d'enquête publique du 15 juin 2006 :
 - que rien ne justifie le déclassement de la RD 18^{E2} car ce n'est pas une voie latérale réalisée dans le cadre du projet ;
 - que la RD 18^{E7} est une voie à sens unique dans le cadre du contournement du centre bourg qui permet l'accès de la RD 18 aux départementales 128 E1 et 138 ;

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés refuse la proposition de déclassement et reclassement des RD 18^{E2} et RD 18^{E7}.

Monsieur Patrick CHAUMEIL demande si le ramassage scolaire serait impacté par ce déclassement, Monsieur Max PORTETS répond qu'il n'y aura aucun changement.

Monsieur Serge BERGEON estime qu'il n'y a lieu de ne rétrocéder que l'ancienne RD 18, ce que valide l'assemblée.

Décision modificative n°2

VU la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2017 adoptant le budget primitif de la commune ;

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder aux virements de crédits ci-après :

Désignation	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement		
D-60632 : Fournitures de petits équipements	6 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 500.00 €	
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations		500.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		500.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance		6 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		6 000.00 €
total fonctionnement	6 500.00 €	6 500.00 €
Investissement		
D-1641 : Emprunts en euros		2 000.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et assimilés		2 000.00 €
Total investissement		2 000.00 €
TOTAL DEPENSES		2 000.00 €
	RECETTES	
Investissement		
R-10222 : FCTVA		2 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		2 000.00 €
TOTAL RECETTES		2 000.00 €

Monsieur Serge BERGEON demande quelques précisions sur la ligne « emprunts ». Madame Anne-Marie PEYREFITTE explique qu'il ne s'agit que d'un réajustement de crédits.

Tarifs publics - thé dansant

Le dimanche 12 novembre 2017, la commune souhaite organiser un thé dansant à la salle des fêtes. Il convient donc d'en fixer le prix, qui comprendra l'entrée, une pâtisserie et une boisson chaude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés propose un tarif à 12 € par personne.

Subventions communales

Nous avons reçu, tardivement et après le vote du budget primitif, trois demandes de subvention d'associations.

Je vous propose donc de bien vouloir accorder les sommes suivantes :

- 90 € à l'A.G.I.M.C. (Association Girondine des Infirmes Moteurs Cérébraux) ;

- 300 € à ADM VA AQUITAINE ;
- 500 € à l'école de dessin ;

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- décide d'allouer ces subventions ;
- dit que la dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget

Facturation livres bibliothèque

Quelques bénéficiaires ne ramènent pas les livres qu'ils empruntent à notre bibliothèque malgré les nombreux courriers de relance adressés par nos bénévoles.

Je vous demande donc l'autorisation de leur facturer ces livres au prix d'achat et d'émettre un titre de recettes auprès du trésor public

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte cette facturation au prix d'achat.

Augmentation coût horaire animation musicale

Nous avons été sollicités par l'association Villa Bohême qui est chargée de l'animation musicale à l'école élémentaire pour une augmentation du coût horaire.

En effet, le tarif horaire de 35 € est appliqué depuis 2011.

Je vous propose de porter son montant à 38 € de l'heure pour 110 heures par an à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette augmentation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel artistique.

Mise à disposition d'un agent d'animation auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais

Suite au changement du rythme scolaire depuis le 1^{er} septembre 2017, notre adjoint d'animation, responsable de l'accueil périscolaire, se retrouve en difficulté pour exercer une activité à temps complet.

Cette modification impose également une ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement dès le mercredi matin et un besoin en personnel plus important.

De ce fait, en accord avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Fronsadais et de l'intéressé, je vous propose de mettre notre agent à disposition de cette structure les mercredis et pendant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte cette mise à disposition à compter 1^{er} septembre 2017.

Projet de Maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (MARPA) - Etude gérontologique

Après nos acquisitions en 2016 des immeubles Brois et Choisi et une première rencontre avec des responsables de la MSA, je souhaiterais que nous mettions en place un projet d'étude de Maisons d'accueil rurales pour personnes âgées.

- Il s'agirait de logements T1 et T2 en rez-de-chaussée ;
- Pour une capacité de 24 personnes maximum ;

- Le montant des loyers serait de 1 300 € à 1 500 € par résident ;
- Le coût du projet serait d'environ 2 500 000 € ;
- Subventionné par le département, la MSA, AGRICA et pouvant être financé par un prêt locatif social et un prêt à taux zéro ;

Dans un premier temps, je vous demande de m'autoriser à mettre en place une étude gérontologique d'un montant de 10 000 € à 15 000 € pour mener à bien ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise cette étude gérontologique.

Monsieur Christian FERRARO demande s'il ne s'agit pas d'une compétence de la Communauté de Communes du Fronsadais et s'étonne du manque de financement ou de participation de cette structure envers la commune. Monsieur le Maire explique que le projet peut être porté seul.

Chantier éducatif

Monsieur le Maire informe du projet de mettre en place un chantier éducatif pour cette fin d'année 2017.

Sous l'égide d'un agent municipal, deux jeunes pourrait effectuer des travaux dans l'appartement 1 place du marché à savoir nettoyage, remise en état de cloisons et peinture des plafonds et des murs.

COÛT DE L'ACTION	
2 Salariés pour 70 heures de travail avec charges salariales et patronales au SMIC	2 293,00 €
Visite médicale pour les 2 salariés	120,00 €
Coût des équipements de protection et de sécurité	73,80 €
Fournitures des peintures et accessoires	1 200,00 €
Coût salarial d'un agent pour l'encadrement avec charges salariales et patronales pour 70 heures	1 800,00 €
Coût global	5 486,80 €
FINANCEMENT DE L'ACTION	
Participation du Conseil Départemental	2 477,00 €
Prise en charge de la commune	3 009,80 €
Coût global	5 486,80 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise ce chantier.

La séance est levée à 22 heures